

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 mars 2022
DEL-2022-24**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 35
- * de Représentés : 3
- * de Votants : 38 Pour : Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOUTOULOU, Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Lionel PASQUALINI.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Angé SENCY, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : Compte Administratif M49 2021.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 mars 2022. L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONSIDERANT que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné le compte administratif de l'EPCI qu'il présidait antérieurement au 1er janvier 2022 et qu'il s'est retiré au moment du vote comme le veut la procédure.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20220323-DEL-2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Fernand VINCENTELLI, 8^{ème} Vice-Président désigné par l'assemblée pour diriger l'évaluation des comptes administratifs 2021.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après avoir examiné et approuvé par délibération en date du 23 mars 2022, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par le Président de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 510 672,91	G 556 416,87	G-A 45 743,96
	Section d'investissement	B 1 781 660,53	H 1 419 515,87	H-B -362 144,66

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 473 426,00
	Report en section d'investissement (001)	D	J 330 339,68

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 2 292 333,44	Q = G+H+I+J 2 779 698,42	= Q-P 487 364,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 465 471,00	L 414 055,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 465 471,00	= K+L 414 055,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 510 672,91	= G+I+K 1 029 842,87	519 169,96
	Section d'investissement	= B+D+F 2 247 131,53	= H+J+L 2 163 910,55	-83 220,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 757 804,44	= G+H+I+J+K+L 3 193 753,42	435 948,98

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20220323-DEL-2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Département de la Haute-Corse

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

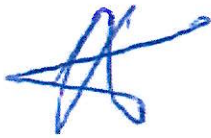
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le 8^{ème} Vice-Président,



Fernand VINCENTELLI